

HONORAIRES - BARÈME

Côte d'Azur

- IMMOBILIER RÉSIDENTIEL -

MANDAT DE VENTE

Plus de 200 001€	6% TTC du prix de vente
Jusqu'à 200 000€	10% TTC du prix de vente (minimum forfait 10 000€ TTC)
Garage et terrain	10% TTC du prix de vente (minimum forfait 5 000€ TTC)
Cave	Forfait 3 000€ TTC

Les honoraires représentent les pourcentages et prix applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf dispositions contraires au mandat confié à l'agence, incluant la TVA à 20%.